

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5616**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Rapporteur** : Monsieur Dumont

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

**Bureau du 8 octobre 2007****Décision n° B-2007-5616**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 17 septembre 2007, la Communauté urbaine a acquis l'immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs comprenant douze logements et un commerce, d'une superficie totale de 901 mètres carrés et appartenant à la SCI Pierre Investissement. Cette acquisition a été effectuée en vue d'une mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour la réalisation de douze logements d'une surface utile de 741 mètres carrés et financés en mode de prêt locatif à usage social (PLUS). Il s'agit :

- au 50, rue des Chevaucheurs :

. d'un bâtiment de quatre niveaux avec caves à usage d'habitation et terrain attenant ;

- au 54, rue des Chevaucheurs :

. d'un bâtiment de quatre niveaux à usage d'habitation, une cour intérieure ;

- au 56, rue des Chevaucheurs :

. d'un bâtiment faisant l'angle de la place Saint-Irénée de trois niveaux avec une terrasse, caves et greniers à usage commercial et d'habitation,

ainsi que les parcelles cadastrées sous les numéros 38, 77 et 35 de la section AV, sur lesquelles sont édifiées ces constructions.

Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique, au profit de l'Opac du Grand Lyon, d'une durée de 55 ans selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 1 304 766,60 €,

- le paiement d'un euro symbolique pendant 40 ans (soit 40 €) cumulés, payés avec le droit d'entrée, payable à réception de la copie d'acte non publiée,

- le paiement d'un loyer, dont le montant annuel sera déterminé par France domaine, en ce qui concerne les 15 dernières années.

A l'issu du bail, le bien reviendra à la Communauté urbaine sans indemnité ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs à Lyon 5°.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail.

**3° - La recette** de 1 304 806,60 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 752 100 - fonction 072 - centre budgétaire 7510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,